

REPUBLIQUE FRANCAISE

REFECTURE DES COTES D'ARMOR

ELECTIONS 2025

DES MEMBRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

AVIS DE DEPOT

DES LISTES ELECTORALES DEFINITIVES DES ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

Le Maire de la commune de

informe Mmes les électrices et MM. les électeurs que les listes électorales définitives ont été déposées le^{28 NOV. 2024}.....2024, au secrétariat de la mairie où elles sont tenues à la disposition de toute personne intéressée, qui peut en prendre connaissance.

Celle-ci dispose d'un délai de 5 jours, à compter de la date d'affichage, pour présenter une réclamation devant le tribunal d'instance compétent.

Ces listes peuvent être par ailleurs consultées :

- ♦ soit à la Préfecture
- ♦ soit au siège de la Chambre d'Agriculture.



A Erquy
Le Maire,

le 28 NOV. 2024

Henri LABBE